

# Bachelier en enseignement section 3 langues germaniques

<b>HELHa Braine-le-Comte</b> Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE Tél : +32 (0) 67 55 47 37 Fax : +32 (0) 67 55 47 38 Mail : edu-braine@helha.be
<b>HELHa Leuze-en-Hainaut</b> Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT Tél : +32 (0) 69 67 21 00 Fax : +32 (0) 69 67 21 05 Mail : edu-leuze@helha.be
<b>HELHa Loverval</b> Place Maurice Brasseur 6 6280 LOVERVAL Tél : +32 (0) 71 43 82 11 Fax : +32 (0) 71 47 28 19 Mail : edu-loverval@helha.be

## 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

U1202 Compétences langagières et culturelles en anglais volet 2			
Code	PERG1B22ANGL2	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	60 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	HELHa Braine-le-Comte <b>Giovannina ROSA</b> (giovannina.rosa@helha.be) HELHa Leuze-en-Hainaut <b>Mélanie BAELEN</b> (melanie.baelen@helha.be) HELHa Loverval <b>Eric NICAISE</b> (eric.nicaise@helha.be) Gladys HARDY (gladys.hardy@helha.be)		
Coefficient de pondération	40		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Selon activité : Français, Anglais		

## 2. Présentation

### Introduction

Néant

### Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 3 **Les compétences de l'organisateur et accompagnateur d'apprentissages dans une dynamique évolutive**

- 3.1 Démontrer une connaissance et une compréhension des processus d'apprentissage, des contenus disciplinaires au bénéfice de choix didactiques et méthodologiques pertinents en fonction du contexte d'enseignement et de l'état de la recherche

### Acquis d'apprentissage visés

L'étudiant.e sera amené.e à acquérir des compétences langagières (compréhension à l'audition, compréhension à la lecture, expression orale avec/sans interaction, expression écrite) et culturelles notamment en lien avec le tronc commun.

### Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

## 3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PERG1B22ANGL2A Compétences langagières et culturelles en anglais volet 2

60 h / 4 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

#### **4. Modalités d'évaluation**

Les 40 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PERG1B22ANGL2A Compétences langagières et culturelles en anglais volet 2 40

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

#### ***Dispositions complémentaires relatives à l'UE***

##### **Néant**

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).

# Bachelier en enseignement section 3 langues germaniques

**HELHa Braine-le-Comte** Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE  
 Tél : +32 (0) 67 55 47 37 Fax : +32 (0) 67 55 47 38 Mail : edu-braine@helha.be

## 1. Identification de l'activité d'apprentissage

Compétences langagières et culturelles en anglais volet 2			
Code	6_PERG1B22ANGL2A	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	60 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Giovannina ROSA (giovannina.rosa@helha.be)		
Coefficient de pondération	40		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

## 2. Présentation

### Introduction

Cette AA vise l'acquisition de compétences langagières (compréhension à l'audition, compréhension à la lecture, expression orale, expression écrite) et culturelles au niveau intermédiaire B1+. Elle vient renforcer l'UE 125 et 121.

### Objectifs / Acquis d'apprentissage

AAT 5 : Démontrer une connaissance et une compréhension des processus d'apprentissage, des contenus disciplinaires au bénéfice de choix didactiques et méthodologiques pertinents en fonction du contexte d'enseignement et de l'état de la recherche.

### Acquis d'apprentissage spécifique

Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant.e sera capable de décoder, de décrire, d'interpréter et de produire des messages oraux et écrits d'un niveau B1+ (compréhension à l'audition, compréhension à la lecture, expression orale avec/sans interaction, expression écrite) ayant trait aux sujets inhérents à sa formation professionnelle. Pour y parvenir, il/elle mobilisera, d'une part, les savoirs linguistiques adéquats et, d'autre part, des notions culturelles et littéraires en relation avec la langue enseignée.

## 3. Description des activités d'apprentissage

### Contenu

Dans le cadre de cette unité d'enseignement, les étudiant.es seront amené.es à découvrir et s'approprier au travers des compétences écrites et orales :

- le vocabulaire de la vie courante (ceci inclut au moins de nouveaux champs thématiques sélectionnés par l'enseignant
- les catégories lexicales (suite du volet 1)
- la structure de la phrase complexe
- les aspects culturels des pays dans lesquels la langue étudiée est une langue véhiculaire

Les étudiants continueront à s'approprier le système phonologique de la langue, avec une attention particulière aux mots.

### Démarches d'apprentissage

Lors des séances en présence de l'enseignant.e, les étudiant.es seront amené.es à améliorer les quatre compétences par la réalisation d'exercices divers et de présentations orales. Toutes ces parties seront données le plus possible de manière interactive.

Il y aura une alternance entre apports théoriques, exercices pratiques et réflexions sur les productions orales et écrites.

Les étudiant.es seront amené.es à utiliser les NTIC et d'autres supports en ligne.

Lors des moments de travail en autonomie, les étudiants seront amenés à :

- rechercher des informations ;
- préparer différentes tâches orales et écrites
- et acquérir des éléments linguistiques notamment au travers d'exercices en lien avec les champs thématiques, aspects culturels et didactiques sélectionnés par/avec l'enseignant.e.

### **Dispositifs d'aide à la réussite**

Feedback régulier;

Questionnement sur la méthode de travail;

Evaluation formative;

Temps de questions/réponses en lien avec le travail en autonomie;

Tutorat

### **Sources et références**

-O'DRISCOLL, James. (2009). Britain for Learners of English for Intermediate, Upper-Intermediate, and Advanced students. 2nd Edition: OUP.

-Livres et manuels scolaires, sites internet.

### **Supports en ligne**

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

les supports déposés sur ConnectED, les ressources audio-visuelles

## **4. Modalités d'évaluation**

### **Principe**

L'évaluation de l'UE sera basée sur un travail à présenter en classe et sur une épreuve intégrée.

L'évaluation portera sur la maîtrise des compétences travaillées, ainsi que sur les démarches et outils didactiques vus en cours.

Les consignes seront communiquées aux étudiants par écrit au cours de l'année.

### **Pondérations**

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Trv	15		
Période d'évaluation			Exe + Exo	85	Exe + Exo	100

Trv = Travaux, Exe = Examen écrit, Exo = Examen oral

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 40

### **Dispositions complémentaires**

L'absence à une présentation et/ou la non-remise d'un travail pour raisons médicales implique la remise obligatoire d'un certificat médical endéans les 3 jours. Dans le cas contraire, l'étudiant se verra attribué la note de 0.

Toute absence à l'épreuve certificative devra être justifiée. Une reprogrammation éventuelle de l'épreuve pourra être

réorganisée, en accord avec la direction.

L'évaluation du Q3 portera uniquement sur une épreuve intégrée.

#### Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).